

A Way Home Brussels

Naissance d'une nouvelle coalition autour des jeunes en situation de sans-abrisme

Rapport exhaustif de la journée de réflexion et d'action – 22/01/2021 – 10h à 15h

Ce vendredi 22 janvier 2021 a eu lieu la réunion de lancement – en visioconférence interactive – de la coalition intersectorielle 'A Way Home Brussels'. Cette démarche vise à mettre fin au sans-abrisme des jeunes et à répondre aux multiples besoins des jeunes en errance en Région de Bruxelles-Capital (RBC). Sa méthodologie est inspirée par d'autres projets pilotes à Anvers, ainsi qu'à travers l'Europe et le continent américain, <https://www.awayhome.eu/>.

Au total 58 participant·e·s (représentant·e·s d'associations de terrain, d'institutions et représentant·e·s politiques) ont participé à des sessions plénières ainsi qu'à 2 temps de brainstorming en petits groupes (max. 10 personnes). Ces acteurs ont été invités à s'exprimer sur 5 sujets liés au sans-abrisme des jeunes à Bruxelles : la définition de la problématique, la continuité de l'aide et des soins et l'accessibilité des services, la détection des risques et l'intervention préventive, le logement durable et les Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA).

Dans ce compte-rendu, le contenu des sessions plénières a été rassemblé dans les 5 thématiques. Ces résumés n'offrent cependant pas un compte-rendu totalement exhaustif des discussions en petit groupe (certains sujets ayant été mentionnés dans plusieurs groupes). Afin d'éviter des doublons dans le texte et sans vouloir diminuer leur importance, ces thèmes communs ont été repris dans la conclusion. Il est important de rajouter qu'il s'agit ici du compte-rendu d'un premier échange, le dernier mot sur les jeunes en errance étant loin d'être dit.

1. Définition de la problématique des 'jeunes en errance'

La RBC dispose d'indicateurs concernant la pauvreté (infantile), l'aide et la protection de la jeunesse, les jeunes bénéficiaires d'un soutien du CPAS ou encore l'état d'avancement des engagements du gouvernement bruxellois pour lutter contre la crise du logement, etc. Ces indicateurs ne permettent cependant pas de quantifier ou de qualifier le phénomène des jeunes en errance. Le dénombrement biannuel de [Bruss'help](#) permet de prendre une 'photo' d'une partie des mineur·e·s en RBC¹ (et pourrait d'ailleurs être amélioré par rapport à l'ensemble des mineur·e·s non-accompagné·e·s). La méthodologie du dénombrement bruxellois ne permet cependant pas de recueillir des données par rapport à des situations de 'sans-abrisme caché' (par exemple, coach-surfing, conditions de surpeuplement, etc.).

Peu de données quantitatives permettant de comprendre davantage les parcours complexes des jeunes en situation de sans-abrisme ou de déterminer leur nombre sont disponibles, même en se limitant à la [définition de travail](#) (mars 2020) proposée par la Fédération Européenne des Associations Nationales qui Travaillent avec les Sans-Abri (FEANTSA). La notion de "jeunes sans-abri" renvoie à *toute personne âgée de 13 à 26 ans, sans hébergement, sans logement ou vivant dans des conditions précaires ou inadéquates, sans parent, membre de la famille ou tuteur légal*.

¹ C'est-à-dire, pour certaines catégories de la [typologie ETHOS simplifiée et adaptée au contexte bruxellois](#). La '[European Typology on Homelessness and Housing Exclusion](#)' (ETHOS) de la FEANTSA comprend les domaines spatial, social et légal du logement.

Concernant l'étiologie de « l'errance », de multiples facteurs de vulnérabilités ainsi que des intersectionnalités entre ces déterminants sociaux étaient identifiés. Les exemples cités étaient *le genre, une grossesse, les minorités visibles, LGBTQI+, les barrières à l'intégration en tant que migrant (avec ou sans autorisation de séjour, d'origine européenne ou extra-communautaire) ou en tant que mineur étranger non-accompagné (MENA) ou victime de traite d'êtres humains, les barrières aux ouvertures de droits sociaux d'un jeune ou de sa famille, les risques liés à la consommation de produits et les assuétudes, la scolarité difficile parsemé de rupture voire un décrochage total, jeunes vivant avec un handicap ou une maladie chronique, jeunes engagés dans du travail du sexe, le fait de subir des violences ou maltraitements physiques, psychiques, sexuelles, les jeunes ayant participé aux activités d'un groupe terroriste, des jeunes ayant déjà des enfants, etc.* La qualité des relations familiales joue évidemment un grand rôle.

La diversité de ces facteurs de vulnérabilité contribue à **rendre invisibles les jeunes en errance en termes de recueils de données scientifiques** et mène à **une relative absence d'actions politiques bruxelloises**. Beaucoup de matériel *qualitatif* témoigne pourtant du phénomène bruxellois, comme les [focus groupes](#) menés par Bénédicte De Muylder avec Le Forum et Martin Wagener du CIRTES-UCLouvain² ou la série de [capsules vidéo sur les #incasables](#) réalisée par le Forum.

Il n'existe pas de définition académique commune des 'jeunes **en errance**' mais la notion évoque des parcours de refus et / ou de rejets multiples des aides proposées, d'expositions à des psycho-traumatismes ou des stigmatisations, un refus d'intégrer des normes sociales perçues comme injustes ou une défiance aux systèmes de droit commun, le non-recours aux services, un sentiment d'incapacité de s'inscrire durablement dans un projet d'accompagnement, etc. Il existe un groupe de jeunes devenus extrêmement méfiants : à force de devoir raconter le même passé douloureux lors de chaque arrivée dans un nouveau centre ou service, à force de ruptures répétés... Par ailleurs, la situation de sans-abrisme peut être vécue comme très stigmatisant. Un dernier élément important est que les parcours des jeunes sont distincts des personnes adultes en situation de sans-abrisme et / ou en errance.

Les participant·e·s au premier groupe de brainstorming rappellent que la problématique des jeunes sans-abri est intimement liée au **nonaccès au logement** à Bruxelles. Il est rappelé le contexte d'inégalités de revenus et de patrimoine, d'accès difficile au marché du travail, aux services de santé (mentale ou reproductive et sexuelle) et sociaux. Tout cela souvent **sans pouvoir bénéficier d'appuis adéquats de la part de leur famille** pour quelque raison (troubles psychiatriques, assuétudes, détention, éloignement ou séparation dans le cadre d'une migration, familles dysfonctionnelles, etc.). L'impact du coronavirus vient se greffer de façon transversale à tous ces éléments contextuels.

2. Continuité de l'aide et de soins et accessibilité des services

Les actrices et acteurs de terrain rencontrent de nombreux jeunes fatigués du système d'aide, avec des critères d'accès parfois vécus comme rigides ou ne correspondant pas à leurs besoins. Ces jeunes sont souvent en perte de motivation et de confiance vis-à-vis du système (suite à des ruptures de confiance dans le passé, des transferts brutaux entre services, etc.). Un autre groupe évoque dans ce cadre la responsabilité de chaque acteur d'hébergement ou d'accompagnement : ne pas mettre fin à l'offre d'aide tant que des relais n'ont pas été identifiés, ne pas se 'défaire d'un·e jeune' via des orientations mal préparées.

Le **passage à la majorité** est un moment 'classique' de rupture où le contact avec les personnes de référence habituelles se perd, alors que l'appui de ces référent·e·s est tellement important à ce moment

² [L'errance racontée par les jeunes](#), Bénédicte De Muylder et Martin Wagener. N° 26 du trimestriel du Forum – Bruxelles contre les inégalités (mars 2020). Les institutions partenaires étaient Abaka, CEMO, SOS Jeunes, @Home 18-24 et Solidarité.

critique de transition. Dans l'idéal, ce passage se prépare en amont, tout comme la mise en contact avec un CPAS ou un autre service pour l'ouverture de certains droits à la majorité. D'autres facteurs de vulnérabilité fragilisent davantage le lien avec les services d'aide, notamment les barrières linguistiques ou différences culturelles, les assuétudes, la digitalisation accrue de la société, etc. De nombreux jeunes rapportent des besoins en santé mentale non-couverts.

En réponse à ces besoins, les acteurs soulignent l'importance pour les services d'accompagnement de veiller au maintien des **réseaux naturels et professionnels autour d'un-e jeune**. Dans ce cadre, la bonne pratique de la 'clinique de la concertation' est mentionnée. Une autre bonne pratique est celle d'une **référence unique**, c'est-à-dire un-e seul-e aidant-e central-e. Un accompagnement est particulièrement nécessaire lors de la période de transition après un hébergement au sein des systèmes d'aide, de soin ou de détention.

Les liens en dehors de l'aide et des soins (par exemple les sorties culturelles, les activités permettant de prendre soin de son apparence, la rencontre avec les pairs et son réseau) sont importants dans le **renforcement de l'estime de soi**. Malgré la **fracture numérique** et l'importance d'un accès effectif aux outils de communication, il est proposé de miser davantage sur les réseaux sociaux et la diversification des outils de communication afin de **faire connaître l'offre d'aide**.

L'émancipation à travers la **participation des jeunes** est essentielle, par exemple en les impliquant dans la définition et l'évaluation d'un plan d'aide ou dans la préparation d'activités, à travers des comités, groupes de parole etc. et pourquoi pas à la construction de la coalition ? La notion de [pair-aidance](#) entre jeunes est évoquée. Finalement, la création de lieux spécifiques pour jeunes est nécessaire. L'asbl [Macadam](#) ouvrira bientôt un lieu d'expérimentation pour les intervenant-e-s et les jeunes.

3. Détection des risques et intervention préventive

Toute personne jeune et surtout mineure en errance est exposé à des risques, d'où l'importance de détecter rapidement des problèmes et de déployer des interventions préventives concertées avec les services entourant la personne. Citons notamment les risques liés à la consommation de produits, les risques de violence sexuelle et/ou familiale, dans un contexte de mal-être psychique. L'accès à l'accompagnement permet notamment de **renforcer les réseaux familiaux et sociaux** des jeunes.

Les services particulièrement concernés par cette thématique sont : les centres PMS/CLB, les écoles, l'aide à la jeunesse dans les maisons de quartier/de jeunes et par les éducateurs de rue (les services d'action en milieu ouvert de la FWB ou les AMO ainsi que leurs pendants CAW et JAC), le secteur d'appui à l'insertion socio-professionnelle ainsi que les CPAS. Les participants remarquent qu'il leur **manque du temps de concertation avec l'ensemble de ces acteurs**. Une cartographie complète des services³ est demandée afin d'identifier au plus vite les réseaux et les besoins des jeunes, ainsi que des réponses à leurs besoins.

Une **bonne pratique** pour des mineur-e-s en situation de rupture potentielle envers l'institution qui l'héberge est de désigner une personne de confiance ou un coach en dehors de cette institution. Certains services ont pro-activement contacté des écoles afin de faire connaître l'offre auprès des équipes pédagogiques et de leurs élèves ou de proposer des actions de sensibilisation (par exemple, sur la violence sexuelle). On souligne l'importance de la responsabilité de chaque institution, afin d'éviter trop d'orientations inutiles. Sur base de concertations avec des institutions des secteurs du handicap, de l'emploi, du travail social, du logement et de la santé (mentale), l'asbl Bataclan a conçu le guide « [Travailler en réseau intersectoriel autour de la personne handicapée et autres publics](#). »

³ Exemples : <https://amobxl.be/>, [Help in Brussels](#), etc.

Plusieurs **approches innovantes** sont proposées (certaines existent, d'autres sont à développer ou à renforcer) : familles d'accueil flexibles, équipes mobiles comme celle de [107 Précarité](#), des experts du vécu en capacité de nouer un lien avec les jeunes vivant en squat ou en occupation temporaire, des lieux d'accueil inconditionnel comme celui qui sera bientôt ouvert par l'asbl Macadam, des applications permettant aux jeunes de trouver rapidement le service dont elles / ils ont besoin. [Bru-stars](#), le réseau bruxellois en santé mentale pour enfants et adolescents, organise des stages d'observation entre acteurs, <http://bijeinander.brussels/> et <http://echangedetravailleurs.brussels/> en collaboration avec le Kenniscentrum WWZ.

D'autres se demandent pourquoi chaque jeune bénéficiaire du CPAS ne bénéficie tout simplement pas d'un accompagnement visant à prévenir la perte d'un logement. Ou pourquoi un accompagnement à partir de 16 ans n'est pas possible dans chaque CPAS (bonne pratique)? Des formations à la prévention pourraient aider les intervenant-e-s de terrain.

4. Logement durable

Le contexte du nonaccès structurel au logement à Bruxelles est intenable : loyers inabordables, discriminations sur le marché privé, listes d'attente et barrières aux logements à finalité sociale rendent insurmontable le fait de trouver un lieu sécurisant. Trouver un accompagnement afin d'accéder à un logement n'est déjà pas évident et une fois le logement trouvé, la plupart des jeunes ont toujours besoin d'un accompagnement pour l'apprentissage de l'autonomie.

En cas de situation de crise, il est difficile de joindre les acteurs du secteur de l'accueil d'urgence par téléphone. Les jeunes vivant avec un handicap ont beaucoup de mal à trouver un logement avec une infrastructure adéquate, permettant de vivre en autonomie maximale. L'accès au logement est également particulièrement difficile pour les personnes sans autorisation de séjour qui doivent se tourner en derniers recours vers l'occupation d'un bâtiment vide afin de trouver un abri. D'autres jeunes avec un trouble psychiatrique et / ou une assuétude importante ont besoin d'un accompagnement du [type Housing First for Youth](#). A Bruxelles, le [projet Step Forward](#) du New Samusocial travaille selon les principes Housing First tout en limitant son offre aux personnes âgées de 18-25 ans qui nécessitent une approche spécifique (est-ce que l'offre est bien suffisante ?).

En conclusion, un des objectifs du recueil de données pourrait être une estimation chiffrée des besoins et des types de logement nécessaires pour le public des jeunes en situation de sans-abrisme. Il est demandé à Bruss'help si un monitoring spécifique des options d'hébergement et de logement pour jeunes est possible ? Ce point devra également être pris en compte lors de l'étude de Bruss'help autour de l'orientation des demandes urgentes d'accueil, chantier probablement prévu pour avril 2021. Il est demandé de clarifier l'offre des services de captation de logement, même si une Agence Immobilière Sociale (AIS) spécifiquement pour des jeunes serait l'idéal selon certains.

5. Les Mineurs Etrangers Non Accompagnés (MENA)

La détection des MENA devrait davantage devenir une compétence des acteurs de terrain de façon transversale et intersectorielle. Le nombre de tuteurs légaux⁴ est insuffisant et le processus d'attribution de tuteur est lent. L'accès aux services est insuffisant, notamment en termes de places d'hébergement. Les acteurs signalent des refus de prise en charge mais le contexte n'a pas permis qu'on développe de quel type de refus il s'agit (discrimination, autour du statut de séjour ? services saturés ? critères inéligibilité ?). Les participant-e-s signalent un grand nombre de ruptures dans les trajets et demandent une attention particulière par rapport aux jeunes qui ont un profil semblable aux MENA mais qui ne le

⁴ En 2019, 526 tuteurs de MENA étaient actifs en Belgique (308 néerlandophones et 218 francophones) vs. 4.563 jeunes (mineurs) signalés pour la première fois. Justice en chiffres 2015 – 2019, <https://justitie.belgium.be/sites/default/files/jic-fr-2015-2019.pdf>

sont pas (mineur·e·s en transit qui ne se signalent pas, MENA ayant reçu un refus à leur demande d'asile). La pratique, côté néerlandophone, de continuer certains accompagnements jusqu'à l'âge de 25 ans est à analyser.

La collaboration entre partenaires de première ligne doit être renforcée : secteur de l'aide à la jeunesse, les CPAS, le secteur d'urgence (sans-abri), les travailleurs de rue et maraudes, les services sociaux de première ligne, les services de tutelle, le réseau d'accueil des primo-arrivants, etc. tout en intégrant les jeunes concerné·e·s en tant qu'acteur-partenaire dans l'aide. Les bonnes pratiques impliquent un travail multidisciplinaire et holistique, sur mesure et bas-seuil, en réseau et accompagné d'une meilleure diffusion de l'offre existante. Un besoin existe pour aborder la santé mentale.

Conclusions

La réflexion sur une mise en commun de recueils de données anonymes de différents services reste à poursuivre et à approfondir. Des données sur la situation de mal-logement pourraient pourtant rendre plus visible la problématique ainsi que les ressources de coordination politique qu'on y accorde. Dans la construction de sa stratégie, la coalition devra tenir compte d'un éventail de champs d'action publique à évaluer : logement, santé, migration, aide à la jeunesse, égalité de chances, stratégies d'insertion socio-professionnelles, etc.

Cependant, des conclusions fortes émergent d'ores et déjà grâce à ces premiers apports des participants. Par exemple, il existe une forte demande pour une **cartographie intersectorielle bicommunautaire de l'ensemble des services concernées par les jeunes en errance / en situation de sans-abrisme** et pour une évaluation de la connaissance des différentes offres par le public. En effet, les acteurs de terrain ont besoin de se connaître davantage afin d'améliorer leur travail en réseau, échanger leurs expertises respectives ou mutualiser leurs formations, fluidifier leurs orientations. Beaucoup de participants ont dénoncé le manque de temps et de ressources pour de la concertation – des attentes de **concertations, à la fois thématiques et 'décloisonnantes'** ont été exprimées, ainsi que le besoin d'interventions pour les travailleurs.

Davantage de ressources et de solutions créatives seront nécessaires afin de renforcer **l'accompagnement sur mesure d'un·e jeune par une personne ou un service de référence, particulièrement durant le passage à la majorité**. Par ailleurs, plusieurs bonnes pratiques et approches innovantes existent et sont à renforcer. Plus généralement, il y a un problème général **d'accessibilité des services et des formules de logement durable**.

Pour conclure, un dernier fil rouge qui apparaît à travers les groupes est la **participation des jeunes** : à la construction d'un plan individuel d'aide, à l'évaluation de la qualité de l'aide à son égard voire même aux réponses politiques aux besoins de terrain ou à la correction des idées reçues sur les jeunes en errance. Notons déjà que les jeunes ont besoin de connaître leurs options avant d'entamer une démarche (développement d'outils électroniques ? de plusieurs points d'informations bas-seuil dont certains ouverts 24h/24 ?) et de pouvoir s'appuyer sur la ou les personnes de confiance de leur choix. **Finalement, tout jeune a un droit inconditionnel et inaliénable à un hébergement sécurisé lui permettant de mener une vie dans la dignité humaine.**

Evaluation de la journée et suite

La journée a été clôturée par un encouragement et une invitation à la concertation de la part des cabinets des Ministres Barbara Trachte et Alain Maron (gouvernement bruxellois), la Ministre Valérie Glatigny (FWB) ainsi que le cabinet du Ministre Wouter Beke (gouvernement flamand). Les constats de la réunion ont été partagés avec Monsieur Bernard De Vos, Délégué Général de la Communauté

française aux Droits de l'Enfant (DGDE) et Caroline Vrijens, Commissaire des Droits de l'Enfant (communauté flamande). Ces commissaires soutiennent de tout cœur la coalition.

Le back-office organisera un processus de concertation afin de permettre aux différent-e-s intervenant-e-s de définir ensemble des solutions concrètes pour mettre fin au sans-abrisme des jeunes en RBC. Son objectif est de dépasser les clivages institutionnels, sectoriels et communautaires afin de renforcer le réseau d'acteurs, de créer de nouveaux partenariats et de formuler des recommandations d'actions politiques. 'A Way Home Brussels' mettra donc en présence des opérateurs de terrain, des opérateurs publics (de tous niveaux) et politiques en RBC. Compte tenu de son mandat, il est demandé à ce que Bruss'help envisage l'hébergement du matériel de la coalition sur une page web dédiée et bilingue.

Invitation à rejoindre la Coalition ou notre back-office

Le back-office est actuellement composé de Bru-stars, Macadam, IROJ Brussel, l'Agence Opgroeien et Bruss'help. Nous lançons une invitation aux partenaires ainsi qu'à vos réseaux professionnels afin de rejoindre la Coalition. Une invitation a également été lancée par rapport à la participation au back-office. Lors de la journée de réflexion du 22/01, plusieurs participant-e-s ont déjà indiqué vouloir en faire partie.

Envie de rejoindre cette nouvelle coalition ? Il n'est pas encore trop tard pour vous inscrire à notre deuxième réunion. Utilisez le [google forms](#) pour indiquer que vous souhaitez participer le 01/03/2020 de 9h30 à 12h.

Rapport rédigé par Fanny Laurent (Macadam), Katrien Bonneu (Bru-stars), Nele Coekaerts (IROJ Brussel), An Rommel (Agentschap Opgroeien) et Frank Vanbiervliet (Bruss'help) pour 'A Way Home Brussels', 09/02/2021

flaurent@macadam.org

k.bonneu@bru-stars.be

nele.coekaerts@opgroeien.be

an.rommel@opgroeien.be

frank.vanbiervliet@brusshelp.org

bruss'help.brussels 



IROJ Brussel
Brussels Hoofdstedelijk Gewest